



PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 15 janvier 2024, a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 1638-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1502-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR LA CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER AUX LUMINAIRES À DEL AFIN DE RÉVISER LE NOMBRE ET LES TYPES DE LUMINAIRE DE REMPLACEMENT

**QUE** ce règlement a pour objet de faire l'acquisition de luminaires supplémentaires à DEL acceptés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les voies de circulation de responsabilité provinciale, dont l'éclairage est à la responsabilité de la Ville, et ce, selon la même estimation de coûts que celle prévue en 2020;

**QUE** le règlement numéro 1638-2024 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 24 janvier 2024;

**QUE** le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 mars 2024;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé au Service du greffe, situé au 2 rue Laurier, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#) de notre site Internet.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 19 mars 2024.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière